

MASTERISATION : SCANDALEUSE PRIME AUX INSTITUTS CATHOLIQUES !

Lors du CNESER du 20 avril dernier, interpellé par le SNESUP, le directeur général des enseignements supérieurs, Patrick Hetzel, avait été contraint d'avouer l'intention du ministère d'évaluer les maquettes de master "enseignement" de l'enseignement privé en dépit de l'opposition de la communauté universitaire au projet de réforme de la formation des maîtres, et contre l'avis formel de l'AERES. Devant la mobilisation quasi unanime de l'enseignement supérieur, le gouvernement déclarait alors qu'il renonçait à sa tentative de passer en force.

Pourtant, le 11 juin, le Ministère de l'Education nationale a présenté au Conseil Supérieur de l'Education un projet de décret qui transpose les récentes modifications des décrets statutaires des professeurs des écoles à l'enseignement privé. Comme pour les mesures concernant les enseignants du public, l'inscription de ces projets à l'ordre du jour du CSE anticipait donc sur l'aboutissement des travaux en cours, sans que ces dispositions aient jamais été abordées dans les "groupes de travail". Les organisations présentes à cette réunion du CSE (FSU, Unsa-Education, FCPE, Ligue de l'enseignement, UNL) s'y sont aussitôt opposées et ont quitté la séance devant le refus de l'administration de retirer ce point de l'ordre du jour.

Le 19 juin dernier, par la voix du secrétaire général de l'enseignement catholique, les instituts catholiques – qui demandent des moyens financiers importants à l'État – annoncent être en mesure, dès septembre 2009, de proposer et de délivrer sept masters "métiers de l'éducation et de la formation" adaptés à leurs propres modalités de formation et de recrutement par le biais de jurys rectoraux. En conférant au recteur, chancelier des universités, cette responsabilité, le gouvernement s'assoit sur les garanties de qualité des diplômes qu'apporte l'obligation faite aux établissements privés de passer convention avec une université publique pour délivrer leurs diplômes. La procédure du jury rectoral et la connivence des autorités religieuses sont utilisées par le pouvoir comme un artifice pour contourner la résistance forte et raisonnée que la communauté universitaire oppose à une réforme de la formation des maîtres bâclée et dangereuse pour l'avenir du pays, et imposer ainsi ses projets de "mastérisation" en donnant un avantage à l'enseignement catholique.

Le SNESUP condamne fermement cette opération de mise en concurrence des diplômes et la prime octroyée à l'enseignement catholique par le gouvernement au mépris des principes fondamentaux de la laïcité républicaine.

Paris, le 22 juin 2009

LA LUTTE NE S'ARRÊTE PAS DANS LA RECHERCHE

JEUDI 25 JUIN,

jour où la direction du CNRS a convoqué le Conseil d'administration à Genève pour décider de l'avenir du CNRS,

RASSEMBLEMENT A 11 HEURES AU SIEGE DU CNRS

pour débattre de l'avenir que nous voulons pour le service public de recherche.

Le SNESUP condamne l'escalade des violences (violence physique, tirs meurtriers, emprisonnements) qui frappent le peuple iranien, en particulier la jeunesse, les étudiants et les universitaires. Il dénonce la répression des manifestations en réaction aux fraudes électorales. Il condamne les atteintes aux libertés, dont celles de la presse et des journalistes.

Le SNESUP appelle à entendre la volonté populaire qui s'exprime avec force, et à prendre la voie de la démocratie et des libertés.

Le SNESUP appelle à participer aux mobilisations unitaires de soutien au peuple iranien.

PRIMES D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE (ex PEDR) : candidatures électroniques avant le 9 juillet

<http://edgesip.sup.adc.education.fr/pedr/connexion.jsp>

Sur le site du SNESUP : www.snesup.fr

Pourquoi nous ne signons pas le manifeste « refonder l'université » !

<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4233&ptid=5&cid=240>